

PLAIDOYER DE L'UDAF 14

RECONNAISSANCE DES DROITS DES AIDANTS FAMILIAUX : LA REFORME DOIT ALLER PLUS LOIN !

TROP PEU D'AVANCEES POUR LES AIDANTS

S'il faut saluer la création d'une assurance vieillesse spécifiquement dédiée aux aidants l'AVA, son élargissement et une meilleure reconnaissance de l'implication des aidants dans le calcul de leur retraite sont impératifs.

En ce sens, le Collectif InterAssociatif des Aidants familiaux (CIAAF) dont notre réseau Unaf-Udaf est membre et fondateur, demande que la réforme des retraites aille plus loin pour les aidants.

L'Udaf du Calvados soutient cette action et propose à l'appui de leur revendication 6 mesures concrètes.

Rappelons que la France compte aujourd'hui entre 9,3 millions de personnes aidantes familiales¹.

Il est impératif d'agir pour que les familles aidants ne deviennent pas eux-mêmes les personnes à aider en raison de leur épuisement prématuré, renforcé par leur précarisation.

On constate pourtant que les aidants sont fréquemment dans l'obligation de mettre entre parenthèses leur carrière, de manière temporaire ou définitive, impactant ainsi leurs revenus, leur évolution professionnelle, et en conséquence leur retraite !

¹ Données DREES – Fev 2023 – « enquête autonomie »

Le collectif des aidants demande un **élargissement de l'assurance vieillesse spécifiquement dédiée aux aidants.**

L'Udaf du Calvados s'allie à ces revendications et appelle à l'évolutions du statuts de la retraite des aidants via 6 mesures concrètes :

1. En cas d'arrêt ou de réduction du temps de travail : **maintien des droits à la retraite sur la base d'un temps plein ;**

C'est-à-dire considérer les périodes de réduction ou d'interruption d'activité professionnelle pour s'occuper de son proche, comme des périodes travaillées à temps plein.

2. **Porter les majorations de tous les aidants, salariés du privé comme du public, à 16 Trimestres** (contre une majoration actuelle de 4 Trimestres en public – et 8 trimestres en privé) ;

3. La possibilité pour les aidants de **partir à taux plein avant l'âge légal** dès lors qu'ils ont atteint le nombre de trimestre nécessaires ;

4. **Pour les parents ayant un enfant en situation de handicap – leur affiliation automatique à l'AVA** dès lors qu'ils sont éligibles à l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé **de base** – AEEH ;

Le projet de réforme ne prévoit cette possibilité que si le parent est éligible au complément de l'AEEH – ce qui est très restrictif.

5. Le **bénéfice** de ces mesures à **plusieurs aidants** s'occupant d'une même personne (par exemple les deux membres d'un couple ; une fratrie) ;

6. **Mieux informer** les aidants sur leur retraite : on propose de transmettre à tous les futurs retraités, dès les premiers courriers, des informations relatives aux droits des aidants familiaux.

Nous appelons les élus et le Gouvernement à se saisir de ces mesures légitimes pour les familles aidantes.

Au-delà des valeurs démocratiques de notre société qui nous imposent de prendre soin de ces familles aidantes, de nos aînés et de nos enfants, des personnes malades et en situation de handicap, si on s'en tient à la logique purement financière : l'Etat a tout intérêt à préserver les proches aidants – les préserver et les reconnaître, c'est limiter des coûts liés à l'intervention de professionnels à leur place, et des coûts liés à leur propre dégradation de santé.

Un chiffre très parlant : Le **travail informel des aidants** seulement **de personnes âgées représentait en 2014 entre 7 et 18 milliards d'euros d'économie pour l'Etat** – donnée issue de la « Concertation grand Age et autonomie » de Dominique LIBAULT de 2019.

On peut aisément avancer que ce montant ne peut être que plus important aujourd'hui, et le sera dans des proportions encore plus grandes dans les années à venir. Précisons que cette estimation ne se base que sur la situation des aidants de personnes âgées.

Quel serait le montant si nous comptabilisions l'ensemble des aidants familiaux ?

Pour aller plus loin :

- L'interview de l'Udaf 14 - RCF - 16 février 2023 : « [Les aidants : grands oubliés de la réforme des retraites ? | Les invités de la rédaction locale | RCF](#) »
- [CP CIAAF](#) :